

Bilan et enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux

2015/2106(INI) - 09/12/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d'initiative de Burkhard BALZ (PPE, DE) sur le bilan et les enjeux de la réglementation européenne sur les services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux.

À la suite de la crise financière de 2007-2008, un ambitieux programme de réforme du secteur financier de l'Union a été lancé pour renforcer la réglementation et la surveillance financières. Alors que les perspectives de croissance en Europe se sont améliorées, la transposition et la mise en œuvre de la réforme de la réglementation financière sont toujours en cours et ne sont pas encore achevées.

Bilan et défis pour le cadre actuel: les députés ont insisté sur le fait qu'un cadre efficient et efficace pour les services financiers, garantissant la stabilité financière, était une condition indispensable pour accroître les investissements (à long terme) et stimuler la croissance dans une économie européenne compétitive. Tout en saluant les accomplissements du règlement financier dans la réponse aux ramifications de la crise financière, les députés ont pris acte des inquiétudes quant à la complexité croissante de la réglementation et de la surveillance, due à l'augmentation de leur volume et degré de détail, ainsi que du nombre de niveaux auxquels elles s'appliquent, à savoir aux niveaux international, européen et national. Ils ont également souligné la **nécessité d'adopter une vision globale** en ce qui concerne la réglementation de l'Union sur les services financiers.

À cette fin, la Commission devrait travailler étroitement avec le Comité européen du risque systémique (CERS), les autorités européennes de surveillance (AES) et les autorités nationales compétentes afin de corriger toute incohérence dans l'approche adoptée qui serait susceptible de porter préjudice à l'accomplissement des objectifs de l'union des marchés de capitaux.

Les députés ont déclaré que, pour être efficace, la réglementation européenne sur les services financiers devrait être **harmonisée, cohérente** (y compris sur un plan transsectoriel), **proportionnée, non redondante et exempte de complexité inutile**, mais aussi prévenir l'insécurité juridique, et permettre d'éviter l'arbitrage réglementaire et des coûts de transaction élevés.

Cet exercice de bilan de la réglementation européenne devrait contribuer à mettre en place des marchés financiers plus efficaces **au service des besoins de financement de l'économie réelle**, notamment en remédiant aux failles, aux lacunes, aux décalages, aux incohérences et au manque de proportionnalité. Il ne devrait pas porter atteinte aux résultats obtenus à ce jour sur le plan législatif, en tenant compte des demandes figurant dans les clauses de réexamen incluses dans chaque acte législatif, et, sans anticiper les résultats, ne devrait pas être conçu comme un exercice menant à une déréglementation.

Les députés ont souligné la nécessité de **rompre le lien entre les États souverains et les banques au niveau national** par une application nationale intégrale et harmonisée de la [directive](#) relative au

redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (BRRD), ainsi que des dispositions du [mécanisme de résolution unique](#) (MRU) des défaillances bancaires et du fonds de résolution bancaire unique.

Le rapport a préconisé de favoriser l'émergence de nouveaux fournisseurs de notation afin d'accroître la concurrence sur ce marché très concentré; il a rappelé que la Commission devait publier, d'ici la fin 2016, un rapport sur l'opportunité et la faisabilité de soutenir la création d'une **agence publique européenne de notation** pour la dette souveraine et/ou d'une fondation européenne de notation de crédit pour tous les autres types de notation.

Soulignant l'importance du cadre international en ce qui concerne son champ d'application, ses méthodologies et ses implications pour le cadre de l'Union, les députés ont invité les États membre, le Conseil, la Commission et les AES à **simplifier la position de l'Union européenne**, de manière à accroître son influence et à promouvoir la législation qu'elle a adoptée au terme d'une procédure démocratique. La nécessité **d'assurer cohérence de la nouvelle réglementation**, aussi bien avec l'acquis européen qu'avec les orientations internationales, ainsi que sa mise en œuvre proportionnée, ont été soulignées afin d'éviter toute divergence inutile et toute redondance au sein de la législation.

Meilleure réglementation européenne sur les services financiers : les députés ont déclaré qu'une meilleure réglementation financière commençait par **l'application de l'acquis actuel** par les États membres. Ils ont invité la Commission à faire régulièrement rapport au Parlement sur l'état de transposition et de mise en œuvre de la législation, et le cas échéant, sur les procédures d'infraction engagées contre les États membres.

Les États membres ont été invités à:

- appliquer correctement la législation;
- **s'engager à respecter les échéances fixées pour la transposition des directives**, étant donné qu'en plus d'être une exigence légale, ce respect des échéances est essentiel pour éviter des retards non justifiés dans la mise en œuvre complète de la législation ou son application partielle ou irrégulière dans l'Union, qui pourraient donner lieu à des conditions non équitables pour les différents acteurs concernés ainsi qu'à d'autres types de distorsions.

AES et MSU: les députés ont déclaré que les autorités européennes de surveillance et le mécanisme de surveillance unique avaient un rôle crucial à jouer dans la réalisation des objectifs d'une meilleure réglementation et de la supervision. Ils devraient donc disposer d'un **financement et d'un personnel suffisants** pour pouvoir remplir les fonctions qui leur ont été attribuées par les colégislateurs.

Le rapport a invité la Commission et les AES à **publier régulièrement les versions consolidées des règlements de l'Union relatifs aux services financiers** sur leurs sites internet, dont un résumé pouvant être consulté et compris par les entreprises, les consommateurs, les organisations de la société civile et d'autres acteurs; la création d'un registre commun comportant des références à la mise en œuvre au niveau national constituerait une option intéressante.

La voie à suivre: enfin, les députés ont invité la Commission et les AES à:

- vérifier régulièrement (au moins une fois par an) **la cohérence et l'uniformité** de tout projet d'acte législatif, notamment sur une base transsectorielle ;
- vérifier régulièrement (au moins une fois par an) **la proportionnalité** de tout projet d'acte législatif, notamment pour ce qui est des exigences applicables aux acteurs du marché de petite et de moyenne taille, et à consacrer des ressources à cette activité;

- **procéder tous les cinq ans à une évaluation complète**, sur les plans qualitatif et quantitatif, des effets cumulés de la réglementation européenne sur les services financiers au niveau de l'Union et des États membres.

La Commission est pour sa part appelée à:

- publier un livre vert explorant de nouvelles approches de promotion de la proportionnalité dans la réglementation financière;
- compléter la première évaluation d'ici la fin de l'année 2016, qui devrait examiner, entre autres, les effets sur les effets sur les différents secteurs financiers, les lacunes, les chevauchements et les conséquences indésirables éventuels et les effets économiques réels et escomptés.